



Volet Montréal

R2021-208 / Ma fiscalité, j'm'en occupe !

Durée : 14 heures

Dates : les samedis et dimanches 20-21-27-28 février 2021 de 9h à 12h30

Coût : 80 \$

Veuillez noter que la valeur réelle de cette formation est de 528\$

8 participants maximum

Lieu de formation : Classe virtuelle sur la plateforme Zoom

Équipements technologiques requis pour suivre la formation en ligne:

- Un ordinateur;
- Avoir une caméra web (intégrée ou non);
- L'utilisation d'un casque d'écoute est obligatoire;
- Avoir une connexion haute vitesse stable (filaire);
- Les connexions sans-fil, satellites, mobiles USB et cellulaires ne sont pas recommandées;
- Être l'unique utilisateur du réseau à utiliser la connexion internet.

Description

Cette formation de 14 heures a pour objectif de démystifier les données fiscales spécifiques aux artistes en arts visuels et de s'approprier les outils de base d'une bonne gestion financière lorsqu'on est un artiste travailleur autonome.

Clientèle cible

Artistes en arts visuels

Objectifs

L'objectif général de ce cours est de permettre aux participants de démystifier et de mieux comprendre les outils de base d'une bonne gestion financière et leurs obligations fiscales.

Contenu

Voici quelques-uns des thèmes qui sont abordés au cours de cette formation :

- > Examiner la notion de travail autonome
- > La question de l'attente raisonnable de profit
- > Les déductions pour dépenses en tant qu'artiste travailleur autonome
- > Qu'arrive-t-il en cas de perte?
- > La déduction pour droit d'auteur
- > Dépenses d'atelier et dépenses d'atelier à domicile
- > Comptabilisation des œuvres non vendues
- > Revenus en tant que travailleur autonome

- > Les déductions sur les bourses, les subventions et les prix reçus en tant qu'artiste
- > Les bulletins d'interprétation fiscaux

Résultats attendus

À la fin de cette formation, les artistes participants seront capables de :

- > de développer un système comptable de base
- > de distinguer leurs sources de revenus
- > d'identifier les déductions fiscales auxquelles ils ont droit dans le calcul de leurs revenus

Stratégie pédagogique

- > Exposés théoriques
- > Notes de cours et exemples variés adaptés aux artistes en arts visuels
- > Mise en situation permettant de mettre immédiatement en application les notions enseignées.

Formatrice : Guerlane Noël, CPA, CGA, LL. M. Fisc.



Guerlane Noël est directrice, Planification fiscale et successorale, pour le territoire du Québec chez Placements Mackenzie.

M^{me} Noël possède une vaste expérience professionnelle du domaine de la fiscalité, tant dans le secteur public que le secteur privé. Ayant travaillé à Revenu Québec pendant un certain nombre d'années, elle a eu l'occasion d'acquérir de l'expérience dans le domaine des litiges fiscaux, en particulier en ce qui a trait aux dossiers d'opposition. Auparavant, elle avait travaillé pour l'Agence de revenu du Canada, ce qui lui avait permis de se familiariser avec le secteur public. Au cours des récentes années, elle a travaillé pour un cabinet de services comptables privé où elle a acquis une expérience considérable dans

les domaines de la conformité fiscale et de la planification fiscale grâce à ses interactions avec des clients de divers secteurs d'activité.

Titulaire de la désignation de comptable professionnel agréé obtenue dans la province de Québec (CPA, CGA), M^{me} Noël détient un diplôme en fiscalité de HEC Montréal. En outre, elle a récemment complété le programme de maîtrise en droit fiscal, aussi à HEC Montréal. Enfin, M^{me} Noël est membre de l'Association de planification fiscale et financière et de la Fondation canadienne de fiscalité.

©Photo Kant Photo Studio

Pour obtenir plus d'information :

Nathalie Dussault, chargée de projets au développement professionnel

formation@raav.org / Téléphone ligne directe : 514-866-9906 - lundi au vendredi de 9h à 17h.

Avec la participation financière de



Avec la collaboration de :

